

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 7 octobre 2024

Convocation du 1/10/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 10/10/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX

**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER et Frédéric BRUERE.

**Absents** : Mireille FOURMOND, Olivier CHARRIER et Christophe GIGNON.

**Bon pour pouvoir** : Néant.

---

**DCM 2024-36 ACHAT D'UN TRACTEUR**

Madame le Maire présente au conseil municipal 2 devis à savoir :

- 1) Garage VIRIEUX Guillaume - 5 rue Saumuroise – 49390 LA BREILLE-LES-PINS  
Proposition tracteur Kubota M5091 occasion 655 heures  
Garantie 1 an constructeur  
Prix H.T .....45.500,00 € H.T.  
Reprise ancien tracteur commune 16.000,00 €  
TOTAL H.T. .... 29.500,00 € H.T.  
TVA 20% ..... 5.900,00 €

**Pour un montant TOTAL T.T.C. de ..... 35.400,00 € T.T.C.**

- 2) Groupe SAVAS – Baptiste VIGNERON  
Proposition de tracteur d'occasion ARION 420-CLAAS  
Année 2018 – 2580 heures  
Pour un montant de .....59.900,00 € H.T.  
Reprise ancien tracteur commune 21.000,00 €

**Pour un montant TOTAL T.T.C. de ..... 46.680,00 € T.T.C.**

Hors de la présence de Madame Marie-Claire VIRIEUX.

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20241007-DCM2024-36-DE Date de télétransmission : 10/10/2024 Date de réception préfecture : 10/10/2024
---

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE de retenir à 8 voix pour et 1 abstention, le Garage VIRIEUX Guillaume pour un montant de 29.500,00 € H.T. soit 35.400,00 € T.T.C. (trente-cinq mille quatre cent euros)

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE-LES-PINS, le 10/10/2024  
Le Maire,  
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur, le 10/10/2024  
Et de la mise en ligne le 10/10/2024

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. J. J.', written over a horizontal line.